

Annonces classées

45

ANNONCES LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur www.centreoffi-belles.com
04.73.17.31.27
legales@centreoffi-belles.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département du Loiret au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Valloire Habitat
Groupe ActionLogement

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur : VALLOIRE HABITAT, M. le Directeur Général, 24, rue du Pot de Fer, CS 51717, 45007 Orléans Cedex 1.

Référence acheteur : DDI.

L'avis implique un marché public.

Objet : Briore, rue Frédéric-Chopin, construction de 10 maisons.

Procédure : procédure adaptée.

Forme de marché : prestation divisée en lots : oui.

- Lot n° 1 : voiries réseaux divers.
- Lot n° 2 : gros œuvre.
- Lot n° 3 : charpente.
- Lot n° 4 : couverture.
- Lot n° 5 : menuiserie extérieure serrurerie.
- Lot n° 6 : menuiserie intérieure.
- Lot n° 7 : escalier bois.
- Lot n° 8 : placis.
- Lot n° 9 : plomberie sanitaire et chauffage gaz.
- Lot n° 10 : électricité VMC TV.
- Lot n° 11 : peinture.
- Lot n° 12 : carrelage faïence sol souple.
- Lot n° 13 : ravalement.
- Lot n° 14 : espaces verts.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (régime de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Délai de remise des offres : 3 décembre 2021 à 23 h 50 au plus tard.

Envoi à la publication le : 8 novembre 2021.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.valloirehabitat.com/appels-d-offre>

006491

VIE DES SOCIÉTÉS

SARL FLAM'ECO 45
Au capital de 8.500 €
9, rue Cressac, 45130 Saint-Ay
RCS Orléans 752.490.805

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Le 2 novembre 2021, l'Assemblée Générale extraordinaire a nommé co-gérant, Mme POIVE Déborah demeurant 33, rue des Plesses, 45130 Boule.

Pour avis.

00728

BUREAU RÉNOVATION SARL au capital de 2.500 €
Siège social : 721, rue des Jonquilles, 45770 Saran
RCS Orléans 538.905.894

AVIS

Aux termes d'une décision extraordinaire en date du 30 septembre 2021, il a été décidé, conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu de dissoudre la société, bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social. Dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Orléans.

Pour avis.

La gérance.
004659

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



ARRÊTÉ

N° 2021/514 PORTANT SUSPENSION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

Le président de la Communauté des communes giennoises.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8.

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.121-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46.

Vu l'arrêté n° 2021/349 du président de la Communauté des communes giennoises du 24 juin 2021 prescrivant l'élaboration du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vu la décision n° 21000095/45 du 4 août 2021 de M. le Président du tribunal administratif d'Orléans désignant M. Jean-Michel BORDES en tant que commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté des communes giennoises.

Vu l'arrêté n° 2021/461 du 16 septembre 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté des communes giennoises.

Vu l'ensemble des pièces du dossier soumis à enquête publique.

Vu la décision n° 2021-8365 en date du 15 octobre 2021 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Centre-Val de Loire prescrivant la réalisation d'une étude environnementale.

Vu l'article L.123-14 du Code de l'environnement.

Considérant qu'il sera nécessaire d'apposer au projet de modification n°1 du PLUI des amendements substantiels.

Après concertation sur le projet de suspension de l'enquête publique susvisée avec M. Jean Michel BORDES, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif.

ARRÊTÉ.

Article 1 - Suspension de l'enquête publique.
L'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ouverte par arrêté en date du 16 septembre 2021 pour une durée de trente-six (36) jours du 11 octobre 2021 au 15 novembre 2021, est suspendue pour une durée maximale de six (6) mois.

Article 2 - Annulation de la permanence du commissaire enquêteur.
La permanence de M. le Commissaire enquêteur initialement programmée le 15 novembre 2021 de 14 heures à 17 heures est supprimée.

Article 3 - Modalités d'information du public.
Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage dans toutes les communes de la communauté de communes giennoises.

Il sera opposé sur toutes les affiches d'avis d'enquête publique mises en place sur le territoire de l'EPCL.
Un avis au public faisant connaître la suspension de l'enquête publique sera inséré dans la rubrique des annonces légales de ce journal diffusées dans le département du Loiret, dont un exemplaire figurera dans le dossier.

Le présent arrêté et l'avis de suspension de l'enquête publique seront mis en ligne sur le site : www.legiennois.fr - rubrique « Participer - modification du PLUI ».

Article 4 - Nouvelles dispositions - Reprise de l'enquête publique.
Un nouvel arrêté du président de la Communauté des communes giennoises prescrira ultérieurement les modalités de reprise de l'enquête publique et les nouvelles dates de permanences du commissaire enquêteur.

Le public sera informé par voie de presse dans les annonces légales de deux (2) journaux diffusés dans le département du Loiret, par voie d'affichage dans toutes les communes membres de la communauté des communes giennoises, et par publication en ligne sur le site : www.legiennois.fr, rubrique « Participer - modification du PLUI ».

Article 5 - Exécution du présent arrêté.

M. le Président de la Communauté de communes giennoises, chacun des maires et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Transmission du présent arrêté.

- Mme la Préfète de Région Centre Val de Loire.
- M. le Sous-préfet de Montargis.
- M. le Président du tribunal administratif d'Orléans.
- M. le Commissaire enquêteur.
- MMmes et MM. les Maires de la Communauté des communes giennoises.

Fait à Gien, le 28 octobre 2021.

Le président : Francis CAMMAL

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de son affichage.

005787

POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

0826 09 01 02

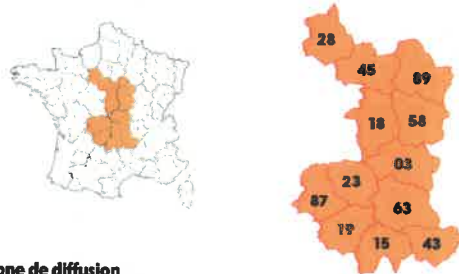
www.officielles.com

2 départements achetés

le 3ème OFFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à annonces.cfp@centreoffi-belles.com en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.



Zone de diffusion
03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1	
Ligne 2	
Ligne 3	
Ligne 4	
Ligne 5	

Vous rendez-vous

• Bonnes affaires mercredi + samedi

• Immobilier* jeudi + samedi

• Automobile vendredi + samedi

Toutes rubriques sauf emploi

*Localisation du bien et DPE obligatoires.

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourez votre formule	1 jour aux choix	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixte 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,30 €/la ligne	2,70 €/la ligne	3,50 €/la ligne	7,40 €/la ligne	€ / jour
Départements supplémentaires	1,30 €/la ligne par départ.	1,35 €/la ligne par départ.	1,75 €/la ligne par départ.	3,70 €/la ligne par départ. € / ligne x ... dép. = €
Département(s) :	03 J 15 J 18 J 19 J 23 J 28 J 43 J 45 J 58 J 63/43 J 87 J 89 J				
Option Photo		10 €			Option Photo = €
Option Cadre		4 €			Option Cadre = €
Option Pace		4 €			Option Pace = €
Minimum 4 lignes / Centre France Publicité			40 € - le prix de 21 lignes de texte		
(*) Obligatoire pour Mariages et Réceptions.					TOUTE ANNONCE = €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. e-mail

- Votre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h
- Votre annonce par mail annonces.cfp@centreoffi-belles.com

- Votre annonce par courrier Envoyez le document rempli à : Centre France Publicité - Service PAI BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.